

1.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

RAPPORT TRIMESTRIEL N° 10

AVRIL - JUIN 2010

SOMMAIRE

1. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GENERALE.....	3
1.1 - Financement de l'ARMP	3
1.1.1 - Les ressources	3
1.1.2 - Les emplois.....	4
1.2 - Activité de la cellule des marchés	5
1.2.1- Les dossiers d'appels d'offres.....	6
1.2.2 - Les demandes de renseignements et de prix.....	7
1.3 - Situation du personnel	7
1.4 - Activités de formation et appuis techniques	8
1.4.1 - Objectifs pédagogiques	8
1.4.2 - Formations des autorités contractantes	8
1.4.3 - Formation du personnel.....	9
1.4.4- Appuis techniques.....	10
1.5 Activité de la cellule enquête	11
1.6 Activités de communication	12
1.7 Mise à jour de la Réglementation	12
1.7.1 - Elaboration des textes à caractère réglementaire	12
1.7.2 - Relecture du code des marchés publics.....	14
1.7.3 - Etudes à caractère règlementaires	14
1.8 -Système d'information sur les marchés publics.....	15
1.8.1 - Déploiement du système électronique de gestion des marchés publics.....	15
1.8.2 - Statistiques.....	16
2 ACTIVITES DU CONSEIL DE REGULATION	21
2.1- Session du 2 avril 2010.....	21
2.2- Session du 10 mai 2010.....	22
2.3- Session du 18 février 2010	22
2.4- Session du 8 juin 2010.....	22
3. ACTIVITES DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENTS.....	23
3.1 Les décisions	23
3.2 Les avis.....	23

1. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GENERALE

1.1 - Financement de l'ARMP

Le budget de l'ARMP s'équilibre en ressources et en emplois à la somme de 1.991.495.576 F CFA, .

1.1.1 - Les ressources

Elles proviennent principalement de trois sources :

- Les subventions de l'Etat

Le Trésor a procédé au décaissement du solde du mandat de 250 millions engagé au titre de l'appui budgétaire, pendant le premier trimestre, soit un total de décaissement de 175 000 000 F CFA pour le semestre;

Au niveau des subventions attendues de l'Etat du Sénégal, le Trésor a également procédé au paiement du mandat N°2751 en date du 02 mars 2010 dont le montant est de 500 207 500 F CFA ; Ce paiement intervenu au début du mois de juin 2010 a fait l'objet d'un virement direct au niveau du compte bancaire CBAO de l'ARMP.

Le tableau, ci-dessous, l'état de mobilisation de ces diverses ressources sous forme de subventions :

RUBRIQUES	Montant Budgétisé	Montant Engagé	Montant réglé au premier semestre	Reliquat à Engager
Loi de finances 2010	1 000 415 000	500 207 500	500 207 500	500 207 500
Appui budgétaire canadien	250 000 000	250 000 000	250 000 000	0

- _ la redevance de régulations et la vente des DAO

La situation des recettes issues de ces sources de financement prévues à l'Art 37 du nouveau code des marchés (redevance et part des ventes de DAO) se présente comme suit au cours du 2^{ème} trimestre :

- Recettes issues des produits de redevance collectées : **13 345 662 F CFA**

- Recettes issues produits issus de la vente des dossiers d'appels d'offres par les autorités contractantes : **7 852 500 F CFA**

- **Les subventions des partenaires**

Aucun engagement n'a été effectué durant le second trimestre 2010, sur les crédits disponibles pour le compte de l'ARMP dans le cadre du Programme de Promotion des Investissements privés (PIIP) géré par l'APIX,.

C'est aussi le cas pour la convention avec l'UEMOA portant sur la réalisation de programmes de formation pour laquelle une avance de 22 260 000 F CFA avait été reçu au cours du premier trimestre 2010.

1.1.2 - Les emplois

Sont compris sous ce registre, les investissements réalisés avec les ressources disponibles au niveau de l'ARMP, les dettes et les frais de fonctionnement engagés entre

1.1.2.1 - Les investissements

Elles portent principalement sur :

- Le projet de construction du centre de formation en marchés publics qui a fait l'objet de plusieurs décomptes qui ont été payés pour un montant cumulé de 34 956 452 F CFA enregistré au niveau du poste Bâtiments.
- l'acquisition d'un véhicule 4X4 pour un montant de 28 152 000 F CFA TTC.
- La réception de matériel informatique acquise pour une somme totale de 4 393 990 F CFA (quatre ordinateurs portables, une imprimante matricielle et d'une imprimante multifonctionnelle.)

1.1.2.2 - Les dettes

Au niveau des dettes de l'Etat, les retenues sur salaires et les sommes versées à des tiers et aux administrateurs ont été régulièrement versés pour la période considérée.

Les factures fournisseurs ont été régulièrement payées sur la période.

L'ARMP s'est également acquitté des cotisations dues aux organismes sociaux que sont l'IPRES et la caisse de sécurité sociale.

1.1.2.3 - Les frais de fonctionnement

Les besoins de l'institution, pour ce second trimestre, ont nécessité d'exécuter les dépenses répertoriés comme ci suit :

LIBELLES	MONTANTS	DETAILS
----------	----------	---------

Achats Stockés de Matières et Fournitures consommables	8 245 211	Fournitures et imprimés de Bureau, Consommables Informatiques et carburant
Entretiens/ Réparations	2 183 615	Entretien Bâtiments, Matériel de Bureau et matériels de transports
Publications	681 300	
Communications	961 756	
Honoraires Cabinets d'études et consultant individuel	7 700 000	
Frais de Formation de Personnel	8 180 850	
Frais de Restauration	1 152 257	
Prime Personnel de Sécurité	300 000	
Frais de Mission	3 023 200	
Frais Bancaires	503 175	
Frais de Séminaires et de Colloques	14 147 441	
Indemnités de Session	23 928 531	
Salaires et Charges sociales sur PL ARMP	131 664 924	

1.2 - Activité de la cellule des marchés

Conformément aux obligations du code des marchés publics, l'ARMP dispose d'une cellule de passation des marchés chargée, entre autres, de :

- L'examen préalable de tout document de passation de marchés préparé au niveau de l'ARMP ou à soumettre à des tiers ;
- L'examen préalable de tout document à signer relatifs avec des tiers en matière de marchés publics ;
- Le classement et l'archivage de tous les documents relatifs aux marchés publics passés par les différents services ;
- L'établissement, en début d'année, du plan consolidé annuel de passation de l'avis général de passation des marchés et sa publication conformément aux articles 6 et 56 du Code des Marchés publics des marchés de l'ARMP ;
- L'établissement de rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés.

L'exécution du plan de passation des marchés 2010 prévoyait plusieurs marchés à réaliser au pour la période d'avril à juin 2010 :

- L'acquisition de véhicules 4x 4 et Minibus qui n'a pas été réalisé ;
- L'étude sur le cadre stratégique du système des marchés publics ;
- L'étude sur le financement des marchés publics ;
- L'étude sur la série des prix et l'amélioration BCOP.

La réalisation des trois (3) études prévues a été différée

1.2.1- Les dossiers d'appels d'offres

Ils concernent

- **Des marchés de prestations intellectuelles**

Les demandes de propositions pour la mission de revue indépendante de la conformité de la passation de marchés des autorités contractantes au titre de la gestion 2009 ont été finalisées pour les quatre (4) groupes et soumises à la revue préalable de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP). Les lettres d'invitation ont été transmises aux candidats sélectionnés dans les 4 groupes le 30 juin 2010. La réception des offres est prévue le 02 août 2010.

- **Des marchés de services physiques**

Ils portent principalement sur l'organisation de séminaires de formation 2010 avec :

- **L'AOO N°001/2010/ARMP portant accueil et organisation de séminaires de formation sur les marchés publics à Dakar comprenant deux lots :**
 - **Un lot N°1 visant** Accueil et organisation de séminaires de formation sur la réglementation des marchés publics qui a été attribué à l'hôtel SAVANA
 - **Un lot N°2 ciblant l'a** ccueil et organisation de séminaires de formation sur le système informatique de Gestion des Marchés Publics (SYGMAP) confié à l'Ecole Nationale d'Administration.
- **L'AOO N°002/2010/ARMP relatif à l'accueil et l'organisation de séminaires résidentiels à Saly comprenant aussi 2 lots :**
 - **Un lot 1 portant sur la tenue de douze (12)** séminaires résidentiels en pension complète sur le site de Saly durant les mois de d'avril à décembre 2010 organisé à l'intention des autorités contractantes et portant sur les dossiers types, avec un effectif de vingt cinq(25) à trente (30) participants par session.
 - **Un lot 2 visant la tenue de Sept (07)** sessions de formations organisées sur le meme site en résidentiel et pension complète sur les Marchés de travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles avec une cible de 25 à 45 participants. Ces séminaires s'adressent à des acteurs particuliers, tels que la société civile, les gouverneurs de région, le Sénat, la Cours des Comptes, etc.

La procédure a été déclarée infructueuse et les DAO ont été revus. Une procédure d'urgence et de passation par appel d'offres restreint a été relancée suite à l'autorisation de la DCMP. Le marché a été attribué à l'hôtel Royal SALY.

1.2.2 - Les demandes de renseignements et de prix

Les activités entreprises sous forme de **demande de renseignements et de prix (DRP) concernent :**

- La fourniture d'un groupe électrogène de 125 KVA. La procédure lancée au 1^{er} trimestre a été finalisée. Le marché est signé avec l'entreprise Equip Plus et la livraison est prévue en octobre 2010
- L'impression du Rapport annuel de l'ARMP.
- La fourniture et l'installation d'un ascenseur. La procédure a été lancée en fin juin et la réception des offres est prévue le 3 août 2010

1.2.3 - Les demandes de propositions

Quatre demandes de proposition ont été lancées entre avril et juin 2010 ; Elles portent sur :

- La mission de réalisation d'audit technique des programmes d'infrastructures. qui a été déclarée sans suite pour cause d'incompatibilités. En effet, le seul cabinet ayant proposé une offre technique et Financière a eu, au cours des deux dernières années précédant la consultation, à exécuter des prestations dans deux des structures à auditer.
- La mission d'évaluation des économies réalisées sur les marchés publics après l'entrée en vigueur du nouveau Code des Marchés Publics (NCMP) : Le contrat devrait être signé au cours du mois d'août 2010.
- La mission d'enquête auprès des acteurs (société civile, secteur privé et autorités contractantes) et d'évaluation du taux de satisfaction quant à l'application du nouveau Code des Marchés Publics (NCMP) : Le contrat devrait être signé au cours du mois d'août 2010
- La mission de recrutement d'un nouveau Directeur Général pour laquelle l'adjudicataire a été désigné en juillet 2010

1.3 - Situation du personnel

Au cours du second trimestre 2010 il n'y a pas d'évolution de la situation du personnel. Toutefois, à la suite de l'autorisation du Conseil de Régulation pour le recrutement d'une partie du personnel complémentaire, à s'avoir un cadre chargé des recettes et du

recouvrement et une assistante comptable, des avis de recrutement ont été lancés dans le journal «**Le Soleil**». Le dépouillement des candidatures est en cours

L'effectif actuel de la Direction générale de l'ARMP est de (19) agents toutes catégories confondues dont douze (12) hommes et sept (7) femmes.

1.4 - Activités de formation et appuis techniques

1.4.1 - Objectifs pédagogiques

La formation est dispensée par l'ARMP à effet de permettre aux acteurs et agents préposés à la commande publique d'avoir une meilleure maîtrise des textes et des procédures régissant les marchés publics. Les activités programmées entrent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action Générale de Formation (PAGF) 2009 -2011 avec pour objet de sensibiliser les acteurs sur les enjeux de la réforme, et de professionnaliser les autorités contractantes sur la pratique des marchés publics. Il s'agit, plus spécifiquement, d'accroître les connaissances théoriques des agents chargés de l'application et de la mise en œuvre du NCMP mais surtout de leur transmettre les moyens pratiques et les outils nécessaires à l'atteinte de l'objectif général de la réforme des marchés publics.

1.4.2 - Formations des autorités contractantes

Au cours du second semestre 2010, l'ARMP a organisé deux séminaires de sensibilisation et trois séminaires de renforcement de capacités pour un effectif total de 100 participants.

L'animation des ateliers était assurée par le personnel de l'ARMP et de la DCMP dans le respect des méthodes participatives et andragogiques d'apprentissage. L'interactivité, les échanges d'expérience, les cas d'écoles ont ponctué les présentations des formateurs. Les exposés suivis de débat, les études de cas, et les projections de PowerPoint étaient les principaux outils pédagogiques utilisés.

Les supports distribués aux participants avaient pour but de renforcer les connaissances acquises par le biais d'une documentation de base.

Selon le nombre de participants, des groupes de travail ont été constitués pour favoriser l'interactivité et les échanges d'expériences.

Un compte rendu journalier de chaque session de formation était réalisé par les participants.

Les séminaires de sensibilisation visaient à mettre à niveau les participants sur les principes et innovations du nouveau code des marchés publics au Sénégal. **Ils** concernaient :

- **L'hôpital Principal** : la session organisée à l'hôtel SOKHAMONE, le X 07 avril, enregistré 17 participants à dont le Directeur et le Président du Conseil

d'administration. Les thèmes abordés ont retenu toute l'attention des participants et ont porté sur XXXXXX .

Les suggestions portent sur la nécessité de tenir compte de la spécificité de la procédure de passation des marchés lors de l'acquisition de matériel et d'équipement bio médical (scanner), des produits d'entretien, des denrées alimentaires et de l'organisation de la fête de Noël de l'hôpital.

La commission finances de l'Assemblée Nationale qui s'est réunie le XX à XXX à l'intention de 23 députés. Les communications ont porté sur : la présentation de la réforme des marchés publics (contexte, processus et résultat), les grands principes et innovations majeures du nouveau code des marchés publics, les missions et activités de la DCMP, la présentation de l'ARMP, les mauvaises pratiques et le règlement des différends au sein de l'ARMP. L'atelier a également accueilli la participation de M. Cheikh A.T Traoré, le représentant de la Banque Mondiale qui a présenté le rôle de la contribution des partenaires techniques et financiers dans la réforme des marchés publics

D'entrée de jeu, M. Traoré a retenu que le système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics du Sénégal, suscité la confiance du secteur privé et de la société civile pour sa part, la Banque Mondiale estime que ce système est performant et mérite, à cet égard, d'être soutenu par les PTFS.

Le rôle de la BM a été mis en exergue à travers sa participation au diagnostic CPAR et de son appui financier et technique pour la mise en œuvre des réformes. En perspective la BM envisage d'intégrer le Sénégal dans le groupe restreint de pays qui auront à conduire la phase pilote de l'utilisation des systèmes nationaux pour la passation et l'exécution de marchés de projets financés par elle. A cet égard, le Sénégal figure, avec le Rwanda, parmi les deux premiers pays africains à pouvoir inaugurer ce projet de la BM.

Il reste entendu que l'ARMP a indiqué sa disponibilité à organiser à l'intention de l'Assemblée Nationale des journées thématiques.

1.4.3 - Formation du personnel

Le recensement des besoins de formation du personnel initié au premier trimestre s'est poursuivi au cours de ce trimestre avec une évaluation des besoins du service qui ont permis de dresser une liste de personnes à former en 2010. Le financement des activités restent suspendus à la signature du Devis programme de l'Union Européenne par les autorités compétentes qui consacrent le financement des activités.

L'ARMP a toutefois investi, sur budget propre, sur la formation d'un agent, le chef de la division Appui technique. Celui-ci a participé au séminaire International sur la passation des marchés de travaux (+ services de consultants) organisé par l'ISADE du 19 avril au 7 mai 2010.

1.4.4 - Appuis techniques

En vue de renforcer ses actions d'appuis techniques en direction des autorités contractantes, l'ARMP a mis en place une division logée à la Direction de la Formation et des Appuis Techniques .

Au cours du second trimestre 2010 les appuis de cette division ont portés sur :

- La finalisation de la requête de financement du Devis Programme de l'Union Européenne ;
- L'élaboration du rapport d'activité du premier semestre ;
- L'élaboration de contrat des formateurs et coordonnateurs à la formation ;
- L'analyse des besoins de formation du personnel ;
- L'élaboration de terme de référence pour l'organisation des membres des cellules de passation des marchés en réseau physique et virtuel ;

1.4.4.1 - Devis programme annuel avec l'Union Européenne

La finalisation en interne du devis programme annuel avec l'Union Européenne à permis son introduction dans le circuit des visas pour signature des autorités compétentes.

Ce devis programme porte sur la mise en œuvre d'activités visant l'amélioration du cadre institutionnel ; le renforcement des capacités des acteurs ; l'évolution du cadre juridique ; et de renforcement du contrôle. Les **activités** portent sur :

- La mise en place et l'équipement des cellules de passation de marché des autorités contractantes
- La remise en Etat des sièges des locaux de Thiès, Kaolack, ST Louis et Ziguinchor et la décentralisation des activités de la DCMP
- La formation au SYGMAP des établissements publics et le coaching des Autorités Contractantes
- La formation des acteurs
- La Formation des formateurs et des auditeurs
- L'équipement du centre de formation de l'ARMP
- La Réalisation d'études juridiques porte sur quatre études :
 - *L'étude sur le suivi de la politique et du système de gestion de la qualification et de la classification des entreprises du .*
 - *L'étude sur l'élaboration d'une nouvelle réglementation de la construction routière:*
 - *L'étude pour la mise en place d'une série des prix et d'un cahier de prescriptions techniques de base dans le domaine du BTP.*
 - *La définition d'un plan stratégique de développement de la DCMP*

- L'organisation d'un atelier d'information et de sensibilisation sur le lancement des audits
- L'évaluation du système de passation des marchés selon la méthode OCDE

Les résultats attendus sont :

- L'efficacité dans la gestion des ressources financières de l'Etat passant par une bonne application du nouveau dispositif des marchés publics par les acteurs du processus d'achat ;
- La modernisation du dispositif de passation des marchés publics ;
- L'efficacité du contrôle a priori et du contrôle a posteriori ;
- L'application correcte des règles de passation de marchés portées à la connaissance du public à travers un site des marchés publics gratuit ;
- La moralisation de l'environnement des marchés publics et le renforcement des mesures de transparence et d'équité dans les marchés publics.

L'appui de l'Union européenne aux activités de l'ARMP complète ceux déjà initiées par d'autres bailleurs de fonds dont : l'Agence de Coopération Canadienne, la Banque Mondiale et l'USAID.

1.4.4.2 – Le réseau des cellules de marché publics

Le projet de mise en réseau des membres des cellules de marché public entre dans le cadre d'une meilleure mise en œuvre de la réforme des marchés publics.

Il vise plus spécifiquement à encourager la professionnalisation des acteurs en favorisant l'échange d'expériences entre cellules de passation des marchés ; Le réseau a aussi pour but de capitaliser sur les effets de la formation et de diffuser les bonnes pratiques en matière de marchés publics.

L'accent sera mis sur une démarche pédagogique qui cible plusieurs activités dont l'organisation de rencontres techniques thématiques sur une problématique spécifique aux marchés publics et la diffusion régulière d'information sur les marchés publics : nouveaux décrets, circulaires, journal, documentation spécifique, rappel d'échéance sur la réglementation (plan de passation de marché,) etc. . D'un point de vue organisationnel, les membres du réseau se réuniront à jour fixe selon une périodicité mensuelle.

Les résultats attendus portent entre autres sur une meilleure connaissance des dispositions du code des marchés publics et une réduction des violations, du à l'ignorance, dans l'exécution des marchés. Les autorités contractantes seront, de même mieux outillées lors des missions de contrôles à posteriori organisé par l'ARMP;

1.5 Enquêtes sur dénonciation

La cellule des enquêtes et inspection a été créée par le décret n° 2009-510 du 29 mai 2009 fixant les modalités de recrutement, le statut et les pouvoirs des agents de l'ARMP chargés

des enquêtes sur la régularité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, délégations de service public et contrats de partenariat. Elle a pour but d'initier les investigations relatives aux irrégularités ou violations à la réglementation en matière de marchés publics,

A la date du présent rapport, trois (3) rapports définitifs relatifs à des dénonciations ont été bouclés et soumis à l'appréciation du Conseil de Régulation, après une procédure contradictoire. Des investigations concernant trois autres dénonciations sont également en cours.

Le dispositif matériel sécurisé mis en place par l'ARMP permet à tout citoyen d'initier des dénonciations confidentielles et sans risque des actes présumés frauduleux dans le secteur des marchés publics. La « Boîte à idée », le numéro vert, l'interface de dénonciation créée au niveau du portail des marchés publics (www.marchespublics.sn) sont, en effet, de plus en plus utilisés comme moyen de saisine. Ces outils sont aussi le garant d'un système plus ouvert, conforme aux standards d'évaluation de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

1.6 Activités de communication

Dans le cadre de la sensibilisation de la presse pour une bonne compréhension et un meilleur traitement de l'information relative aux marchés publics, un séminaire de formation a été organisé les 4, 5 et 6 juin 2010. Il a concerné 40 journalistes, tous membres de la Convention des Jeunes Reporters du Sénégal (CJRS), venus de Dakar et des autres régions du pays. A l'issue de la formation qui a eu lieu à Saly Portugal, la présidente de la CJRS, la journaliste Aissatou Mbène Kane, a estimé que cette rencontre, qui a enregistré la présence et l'intervention effectives du Directeur Général de l'ARMP, a permis de mieux outiller les journalistes pour bien relayer l'information économique.

Autre activité, la parution du n°1 de la Revue des Marchés Publics. Un outil qui vient, à côté du site web de l'ARMP, renforcer la vulgarisation des informations sur les marchés publics.

Mise en place de l'ARMP du Togo, le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, sur recommandation des partenaires techniques et Financiers, a conduit, en juin dernier, une délégation togolaise au Sénégal. L'objectif était de s'inspirer de l'expérience sénégalaise en matière de procédure de passation des marchés publics. Le nouveau Directeur Général de l'ARMP du Togo ainsi que la Directrice Nationale du Contrôle des Marchés Publics ont participé à cette mission.

1.7 Mise à jour de la Réglementation

1.7.1 - Elaboration des textes à caractère réglementaire

A la suite des propositions de textes survenues lors de la première année d'exercice, l'ARMP a initié pour le compte de l'Etat, un ensemble de projets de textes tendant à l'amélioration des procédures de passation des marchés publics.

Au cours du deuxième trimestre 2010, les avancées portent sur :

- **l'arrêté pris en application de l'article 78 du Code des Marchés publics relatif aux procédures applicables aux marchés passés par les communautés rurales et certaines communes dont le budget est inférieur à trois cents millions** qui a été adopté le **Ministère de l'Economie et des Finances le 7 avril 2010 et qui a été finalement signé le 7 avril 2010 par le Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances**. Cet arrêté prévoit des procédures allégées pour les collectivités locales au niveau des formalités de publicité et des cahiers des charges tout en tenant compte de la volonté affichée du gouvernement de faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) aux marchés de leur terroir.
- **Un projet de circulaire relatif à l'application de critères de qualification plus adaptés aux candidats aux marchés publics, notamment aux petites et moyennes entreprises** qui a été examiné par le Conseil de Régulation lors de sa session du 2 avril 2010, et introduit dans le circuit des visas. Ce projet de circulaire a pour objectif de faciliter aux entreprises locales l'accès à la commande publique dans le respect des objectifs de qualité et d'efficacité.

Notons également pour rappel que l'ARMP a introduit dans le circuit des visas les projets de textes suivants finalisés et adoptés par le Conseil de Régulation :

- Le décret modifiant l'article 63 du décret 2007-545 du 25 avril 2007 relatif aux catastrophes naturelles et technologiques signé le 16 octobre 2008, modifiant l'article 63 du Code des Marchés publics dont l'objectif se traduit par un raccourcissement des délais et une simplification des formalités liées à la conclusion du marché ;
- Le décret fixant le montant des indemnités allouées aux membres du Conseil de Régulation des Marchés publics, adopté le 7 juillet 2008, et ayant pour objet de fixer les modalités de prise en charge des indemnités des membres du Conseil de Régulation, organe collégial gage de la crédibilité, de l'indépendance et de la transparence du dispositif de régulation ;
- Le décret fixant les modalités de recrutement, le statut et les pouvoirs des agents de l'Autorité de Régulation des Marchés publics chargés des enquêtes sur la régularité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, délégations de service publics et contrats de partenariat, en application des dispositions de l'article 142 du Code des Marchés publics et de l'article 2.6 du décret 2007-546 du 27 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, dont la finalité est de procéder à des contrôles externes ou enquêtes sur la transparence et la régularité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- Le projet de décret accordant des indemnités de session aux membres siégeant au niveau des commissions des marchés ;
- L'arrêté sur la redevance de régulation pour les marchés de 2009 pris en application de l'article 37 alinéa 4 du décret n°2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, qui fixe à 0,5 pour cent du montant hors taxes des marchés publics approuvés et 0,1% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par les

titulaires des délégations de service public sur l'ensemble du territoire national dont l'objectif visé est de rendre autonome le fonctionnement de l'institution en réduisant progressivement la subvention de l'Etat à un niveau symbolique ;

- La circulaire sur la procédure de Demande de Renseignements et de Prix (DRP) prévue par les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés publics qui clarifie les procédures fixées afin d'en faciliter les modalités de sa mise en œuvre à la suite des nombreuses demandes d'éclaircissement émanant des autorités contractantes et dont l'ARMP a été fréquemment saisie ;
- Le projet de décret adopté par le Conseil de Régulation lors de sa session en date du 2 avril 2010, puis introduit dans le circuit des visas modifiant l'article 3 du décret 2007-545 du 25 avril 2007 portant Code des marchés publics, autorisant le recours à une procédure spécifique pour les marchés d'acquisition de produits pétroliers destinés au fonctionnement courant des services de l'Administration, l'acquisition de carburant, à l'achat de titres de transport pour les besoins des missions des agents de l'Etat à l'étranger, et l'organisation des séminaires et l'hébergement des hôtes.

1.7.2 - Relecture du code des marchés publics

Le rapport du Consultant chargé de la mission d'accompagnement du Comité de pilotage chargé de la relecture du code des marchés publics a déposé son rapport de mission ainsi que les propositions de formulation qui ont été validées par le Conseil de régulation lors de sa session du 14 avril 2010.

Le projet de décret modificatif du Code des Marchés publics a été transmis à la Primature pour introduction dans le circuit des visas.

1.7.3 - Etudes à caractère réglementaires

Dans le cadre de l'exécution de sa mission définie à l'article 2 du décret n° 2007-546 du 25 avril 2007, l'ARMP est chargée d'identifier les faiblesses éventuelles du Code des Marchés publics, de conduire les réformes et la modernisation des procédures et des outils de passation des marchés publics et délégations de service public. L'ARMP a aussi pour mission de proposer sous forme d'avis, de proposition ou de recommandation, toute mesure législative, réglementaire de nature à améliorer le système dans un souci d'économie, de transparence et d'efficacité.

A ce titre, l'ARMP a accompagné certaines structures comme l'Agence de Développement municipal (ADM), la Direction des Travaux publics, l'Organisation internationale du Travail et le Bureau national de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans la prise en compte de considérations spécifiques liées à la réglementation sur les marchés publics en vue de leur introduction dans le droit positif national.

La restitution du rapport provisoire de **l'étude portant sur élaboration d'un cadre législatif et réglementaire relatifs à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique** a eu lieu le 30 mars 2010.

Le rapport définitif accompagné des différentes propositions de textes sont en attente de livraison.

L'objectif de cette étude menée par le Ministère de l'Economie et des Finances est de rationaliser les activités relatives à la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée tout en encadrant l'action des collectivités publiques en apportant une réponse à la problématique du développement du secteur privé. De façon spécifique, l'étude porte sur :

- la détermination des contours et le champ d'application de la maîtrise d'ouvrage publique ;
- la clarification des attributions, obligations et responsabilités de la maîtrise d'ouvrage publique ;
- la détermination des procédures applicables en la matière et le rôle de chaque intervenant.

Par ailleurs un protocole d'accord de collaboration **portant sur la prise en compte des considérations environnementales dans les procédures de passation des marchés publics** a été signé entre l'UICN et l'ARMP après autorisation du Conseil de Régulation lors de la session du 10 mai 2010. Ce protocole confirme la collaboration de l'ARMP à la réalisation de l'étude et sa disponibilité à apporter 'un appui technique pour l'introduction des dispositions juridiques dans XXXX

1.8 -Système d'information sur les marchés publics

1.8.1 - Déploiement du système électronique de gestion des marchés publics

Le démarrage des activités de coaching des autorités contractantes à l'utilisation du SYGMAP est effectif depuis juin 2010 sous la supervision concerté de la division de la Statistique et de la Documentation et de la division des statistiques et de l'information de la DCMP. Elle cible essentiellement les responsables des commissions et les membres des cellules de passation des marchés et des directions techniques.

Elle vise l'autonomisation des autorités contractantes dans leur mission de passation des marchés en leur permettant de générer automatiquement les rapports trimestriels et annuels des cellules de passation des marchés, d'installer une plateforme d'archivage électronique des documents utilisés, et d'inscrire les marchés lancés pour l'année en cour dans le système d'informations , par type de marchés :(appel d'offres ouvert, appel d'offres restreint, demandes de renseignements de prix et appel à manifestations d'intérêt .)

Les modules visités portent sur :

- La révision des plans de passation des marchés de ces dites autorités contractantes ;
- La gestion des données de référence du système : Il s'agit de la gestion du registre de fournisseur dans le cadre des DRP ; les pièces administratives, critères de

qualification, sources de financement dans le cadre de la passation marchés ; la mise en place des commissions et des cellules de passation des marchés de ces dites autorités contractantes ;

- La procédure de passation des marchés pour le cas des DRP, les appels d'offres ouverts en lot unique et les manifestations d'intérêt.

Trois institutions ont été concerné au cours de ce trimestre :

- **L'APIX (1 – 7 Juin 2010 - Matin)** : le PPM a été révisé et est passé d'une version 2 à une version 5 avec l'intégration des sigles des services maîtres d'œuvre; et une dizaine de procédures ont été déroulées par les participants avec toutes les étapes de préparation du dossier de marché, la publication des avis d'appel d'offres, avis d'attribution provisoire et définitive.
- **L'AGEROUTE (1 – 7 juin 2010 - AM)** : une mise à jour du plan a été effectuée avec l'ajout de nouvelles réalisations et la correction de certaines rubriques du plan ; et 8 procédures ont été déroulées par les participants.
- **LA SONES (21 – 25 juin)** : le plan a été révisé pour passer d'une version 4 à une version 7 avec l'intégration de nouvelles réalisations et la modification de réalisations existantes. Une dizaine de procédure de passation des marchés ont été déroulées par les participants à l'issue de cette formation.

Les séances organisées ont permis de tester les différents modules et de prendre en compte les observations des participants

La dématérialisation du système de passation des marchés publics est une des priorités de l'ARMP. Elle procède d'une volonté de modernisation des procédures et des outils de passation des marchés publics et des délégations de service public par l'ensemble des acteurs du système par le biais de solutions sécurisées on line.

1.8.2 - Statistiques

La collecte toute documentation et statistique, relatives aux procédures de passation, d'exécution ou de contrôle des marchés publics et des délégations de service public est une des prérogatives de l'ARMP. Aussi, reçoit – elle des autorités contractantes copies des avis, autorisations, procès verbaux, rapports d'évaluation de marchés et de tout rapport d'activité dont elle assure la bonne tenue et la conservation dans les archives.

Les statistiques du second trimestre 2010 se présentent comme ci suit au

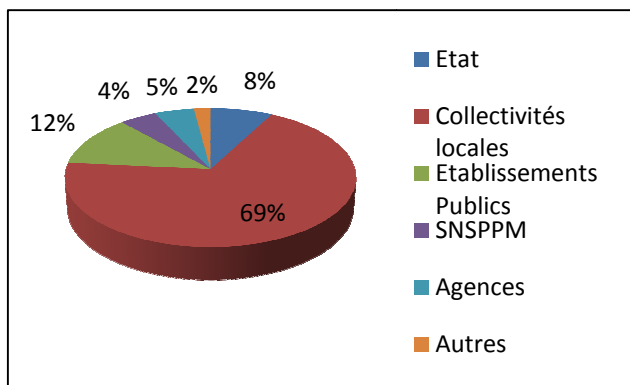
▪ **Plans de Passation des Marchés**

- Nombre total de Plan de passation publiés : 385
- Nombre total de réalisations pour tous les plans confondus : 174 453

Les statistiques sur les réalisations à passer au niveau des PPM sont présentées comme suit :

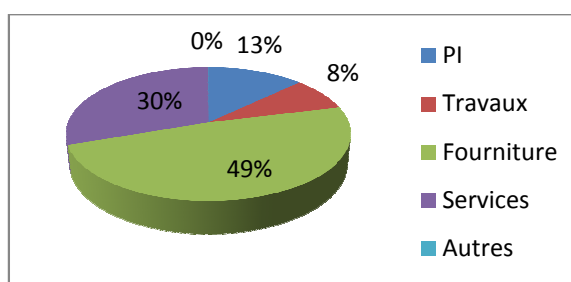
- ***Par type d'autorité contractante :***

Type autorité contractante	Nombre de plan publié
Etat	30
Collectivités locales	267
Etablissements Publics	46
Sociétés nationales et Sociétés à participation publique majoritaire	18
Agences	19
Autres	8
Total	388



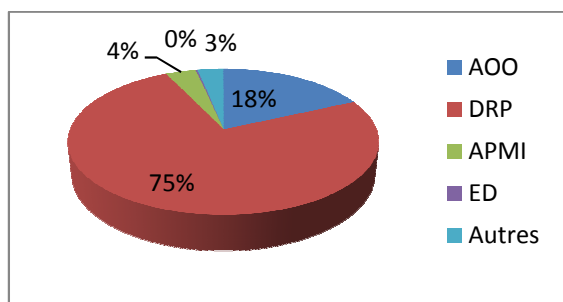
- **Par type de marché :**

Type de marché	Nombre de réalisations
Prestation intellectuelle	22534
Travaux	14307
Fourniture	84685
Services	52839
Autres	88
Total	174 453



- **Par mode de passation**

Mode de passation	Nombre de réalisations
AOO	31811
DRP	130301
Appel Public à manifestation d'intérêt (APMI)	6470
Entente directe (ED)	382
Autres	5489
Total	174 453



▪ **Marchés passés au 2^{ème} trimestre de 2010**

82% des marchés sont passés par appel à la concurrence au 2^{ème} trimestre de l'année 2010 et représentent en volume 49 798 950 806 FCFA et en nombre 226 marchés au total. Les marchés passés par entente directe représentent en volume 6 575 054 824 et en nombre 19 marchés. Le tableau ci-dessous donne en détail la répartition des marchés passés au 1^{er} trimestre de 2010 par mode de passation et par source de financement.

Mode de passation / Financement	BCI	Budget de fonctionnement	Comptes spéciaux du Trésor	Extérieur	Total
Appels d'offres	15 419 608 910	18 614 202 967	2 663 332 000	13 101 806 929	49 798 950 806

Entente directe	1 001 733 000	5 502 566 248	70 755 576		6 575 054 824
Total	16 421 341 910	24 116 769 215	2 734 087 576	13 101 806 929	56 374 005 630
% Entente directe	6%	23%	3%	0%	12%

50% des marchés passés au 1^{er} trimestre de l'année 2010 concernent les marchés de fourniture et représentent en volume 16 562 069 318 et en nombre 123 marchés. Le détail est fourni dans le tableau qui suit :

Type de marchés	Montant	%	Nombre
Prestations Intellectuelles	870 605 048	2%	10
Services courants	9 326 718 922	17%	35
Travaux	27 150 938 395	48%	71
Fournitures	19 025 743 265	34%	129
Total	56 374 005 630	100%	245

Evolution en volume des marchés du 1^{er} au 2^{ième} trimestre de 2010

	1er trimestre	2ième trimestre
AO	28 352 435 464	49 798 950 806
Ententes Directes	4 906 432 681	6 575 054 824

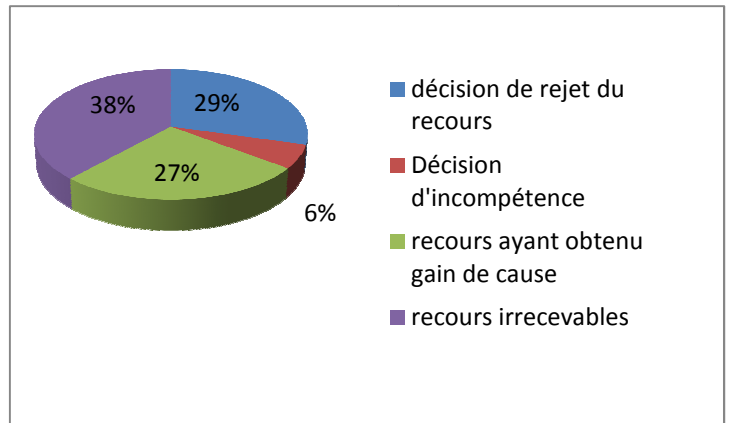
Evolution en quantité des marchés du 1^{er} au 2^{ième} trimestre de 2010

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ième} trimestre
AO	198	226
Ententes Directes	22	19

Les marchés passés par appel d'offres ouverts au deuxième trimestre de 2010 sont nettement supérieurs à ceux passés au premier trimestre aussi bien en volume et en quantité ; par contre bien que le nombre de marchés passés par entente directe a diminué au deuxième trimestre, le volume de marchés passés sur ce même trimestre est supérieur à celui passé au premier trimestre de 2010. Cela s'explique par le fait que les montants des marchés par entente directe sur le deuxième trimestre sont plus importants sur certains marchés à ceux passés sur le premier trimestre

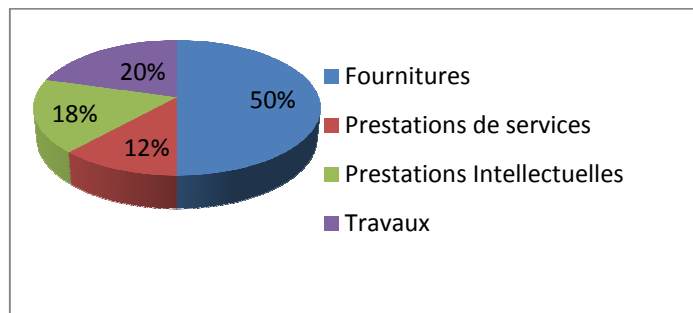
▪ **Recours au 2^{ième} trimestre de 2010**

- 34 recours en contentieux dont 24 émanent des candidats aux marchés publics et 10 des autorités contractantes
- Sur les 34 recours enregistrés, 13 ont été déclarés irrecevables au regard des dispositions du CMP, du décret portant organisation et fonctionnement de l'ARMP ; 9 recours ont obtenu gain de cause contre ; 10 autres dont les auteurs ont été déboutés ; et 2 décisions rendues pour incompétence du CRD.



✓ Répartition des recours par type de marché

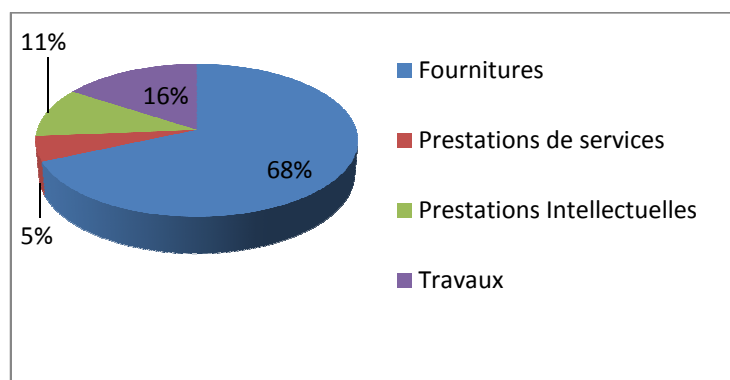
- 7 recours en contentieux sur les marchés de travaux
- 17 recours en contentieux sur les marchés de fournitures
- 4 recours en contentieux sur des marchés de services,
- 6 recours en contentieux sur des marchés de prestations intellectuelles



✓ Répartition des décisions de suspension provisoire

19 décisions de suspension provisoire rendues par le CRD et réparties comme suit :

- 13 décisions de suspension de marchés de fournitures
- 1 décision de suspension de marchés de prestations de services
- 3 décisions de suspension de marchés de travaux
- 2 décisions de suspension de marchés de prestations intellectuelles



- **Redevance collectée au 2^{ième} trimestre de 2010**

25 marchés ont été collectés durant le 2^{ième} trimestre de 2010 et concernent :

- 21 marchés de fournitures ;
- 1 marché de prestation intellectuelle ;
- 3 marchés de prestation de service ;

- **15 dénonciations anonymes collectées au 2^{ième} trimestre de 2010**

1.8.3 - Intranet

En vue, de partager l'information, de capitaliser les connaissances et de permettre un travail coopératif, l'ARMP a investi dans un système intranet. La mise en place des interfaces au mois de mai, a nécessité plusieurs réunions avec les différentes directions pour la validation et l'opérationnalisation des modules. Ainsi :

- **Au niveau de la Direction de la formation et des appuis techniques : les** modules installés permettent de dresser le planning des formations ; l'inscription des candidats et la mise à jour des feuilles de présence. Quelques statistiques basiques ont été aussi développés et portent sur le nombre de formés par autorité contractante et par module de formation.
- **Au niveau de la Direction de a Direction des services Administratifs et financiers,** le module de suivi des audits permet entre autres l'enregistrement :
 - - des cabinets d'audits sélectionnés à l'issue de la procédure d'appel d'offre ;
 - des lots ou groupe d'autorité contractante à auditer ;
 - les dates de soumission des rapports d'audit provisoires et définitives des cabinets ;
 - des conclusions d'audit formulées par les cabinets;
 - des recommandations de l'ARMP allant dans le sens d'un renforcement des capacités des autorités contractantes.

Les modules de partage et de suivi documentaire ont été également testés et mis à l'épreuve au niveau de la DFAT permettant ainsi la traçabilité des échanges de données entre le Directrice de la DAF et son assistante.

A u niveau du bureau du courrier, à ce jour, toutes les correspondances de 2010 reçus à l'arrivée sont archivées au niveau de l'Intranet avec une recherche aisée des documents

1.8.4 - Autres activités informatiques

Elles portent sur :

- La mise à jour du portail des marchés publics et du site WEB de l'ARMP à travers la publication des décisions, avis du CRD, agréments, communiqués, etc.
- La collecte des dénonciations anonymes au niveau du portail des marchés publics ;
- Le Contrôle et monitoring des postes de travail du réseau à travers le suivi de l'antivirus réseau Kaspersky 6.0, la sauvegarde des postes sensibles;
- L'assistance aux utilisateurs

2 ACTIVITES DU CONSEIL DE REGULATION

Pendant le trimestre écoulé, le Conseil de Régulation a tenu 04 sessions.

2.1- Session du 02 avril 2010

Cette session a été consacrée à l'examen des points suivants :

2.1.1 - Examen des rapports d'enquêtes

2.1.2 - Examen de la requête relative aux procédures d'acquisition de carburant, titres de transport aérien et de sélection de réceptifs hôteliers pour l'hébergement

2.1.3 - Examen du projet d'avenant relatif au marché de construction du centre de formation de l'ARMP

2.1.4 - Sélection des communautés rurales devant faire l'objet d'audit au titre de l'année 2009

2.1.5 - Questions diverses

- Sur la résolution du Conseil relatif au communiqué sur les audits.
- Sur la sélection du consultant au titre de l'appui à l'exploitation des rapports d'audit et l'examen du projet de circulaire sur les critères de qualification
- Sur l'organisation des sessions du Comité de Règlement des Différends (CRD)
- Sur le toilettage du Code des Marchés publics.
- Sur l'ouverture de postes

2.2- Session du 14 avril 2010

Le conseil a adopté, après examen, le projet modifiant le Code des Marchés publics présenté par le Directeur de la Réglementation et des Affaires juridiques et a ordonné au Directeur Général d'introduire sans délai, ledit projet dans le circuit des visas.

Restent inchangés les articles sous ci-dessous

- Au niveau du titre I : l' article 1
- Au niveau du titre II : les articles 5, 8, 9,14 à 20, 22,26
- Au niveau du titre III : les articles 27, 31 à 42, 44, 46, 47, 49, 51à 55, 62, 64, 65, 69, 70, 73à 76 78, 84, 87 à 69 , 90 à 110, 112, 115 à 124
- Au niveau du titre IV : les articles : 90 à 110, 112, 115 à 124
- Au niveau du titre V: les articles125, 127 , 128, 130, 131, 132, 134, 134, 135
- Au niveau du titre VI: les: les articles 139, 140, 142
- Au niveau du titre VII : les articles 143 à 146
- Au niveau du titre VIII: les articles 147, 149 à 152
- Au niveau du titre 4

2.3- Session du 10 mai 2010

L'ordre du jour adopté a été ainsi déroulé :

2.3.1 - Examen du rapport final relatif à l'élaboration du manuel des procédures de la Cellule d'Enquête et d'Inspection de l'ARMP

2.3.2 - Examen du projet de circulaire établie suite aux anomalies décelées dans les procédures de passation de marchés par les rapports d'audits de la gestion 2008

2.3.3 - Examen des dénonciations du Collectif des entrepreneurs à Thiès au sujet de l'attribution de marchés par la D.G.C.P.B et de l'Association des Jeunes Opérateurs Economiques de la Région de Louga sur les plans de passation de marchés dans les hôpitaux de Louga et Saint-Louis

2.3.4 - Examen des dénonciations reçues dans le portail de l'ARMP

2.3.5 - Questions diverses

2.4- Session du 8 juin 2010

L'ordre du jour modifié a été adopté et examiné ainsi qu'il suit :

2.4.1 - Examen et adoption du rapport annuel 2009 de l'ARMP

2.4.2 - mandat du DG.

2.4.3 Questions diverses.

3. ACTIVITES DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENTS

3.1 Les décisions

Le Comité de Règlement des Différends (CRD) est un organe de l'ARMP chargé de « recevoir les irrégularités constatées par les parties intéressées, ou celles connues de toute autre personnes avant, pendant ou après la passation, ou l'exécution des marchés publics et de délégation de services publics » Il a aussi pour mission d'enregistrer les recours exercés par les candidats et soumissionnaires.

A travers sa commission litiges, le CRD pour missions

- De tenter de concilier les parties concernées et de statuer sur les irrégularités et violations...
- D'ordonner toutes mesures conservatoires, correctives ou suspensives dans l'exécution de la procédure de passation de marché.
- De rendre des avis dans le cadre de la procédure de règlement à l'amiable des litiges... »

Au cours du second trimestre 2010, le CRD a prononcé des décisions dont XXX portants sur des marchés de travaux, XXX sur des marchés de fourniture et XXX sur des marchés de service.

1.9 3.2 - Les avis

Au cours du premier trimestre 2010, le **Comité de Règlement des Différends statuant en commission litiges** a rendu XXXX avis sur requête des autorités contractantes:

ANNEXES

ANNEXE 1

Liste complémentaire des autorités contractantes à auditer pour la gestion 2009

(Liste des communautés rurales)

Communautés Rurales	Arrondissements	Départements
Touba Mboul	Kael	Mbacké
Lour Escale	Lour Escale	Koungheul
Thiomby	Sibassor	Kaolack
Kartiack	Tendouck	Bignona
Ndiayène Sirah	Thiénaba	Thiès
Keur Momar Sarr	Keur Momar Sarr	Louga
Bémet Bidjini	Djibabouya	Sedhiou
Bignarabé	Ndorna	Médina Yoro Foulah
Fandène	Keur Moussa	Thiès

Netteboulou	Missirah	Tambacounda
Kanène Ndiob	Sagatta	Kébemer
Fongolembi	Fongolembi	Kédougou
Darou-Koudoss	Méouane	Tivaouane
Mbar	Colobane	Foundiougne
Ngoundiane	Thiénaba	Thiès
Djilor	Djilor	Foundiougne
Sandiara	Séssène	Mbour
Ndiéné Lagane	Ouadiour	Gossas

PLAN DE PASSATION DES MARCHES GESTION 2010

Réf.	Réalisations Envisagées	Source de Financement	Type de marché ¹	Mode de Consultation	Date de Lancement de la Procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations
C01_ARMP_2010	Audit indépendant passation marchés 2009	Etat : LFI Transferts	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	08/07/2010	30/03/2010	19/04/2010	27/08/2010
C02_ARMP_2010	Audit indépendant passation marchés 2010	Etat : LFI Transferts	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	25/10/2010	24/03/2011	23/04/2011	20/09/2011
C03_ARMP_2010		UE et Appui canadien	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	03/02/2010	05/03/2010	10/03/2010	31/12/2010
C04_ARMP_2010	Sélection de Coordonnateurs séminaires sur les marchés publics	UE et Appui canadien	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	03/02/2010	05/03/2010	10/03/2010	31/12/2010
C05_ARMP_2010	Mission de réalisation d'audit technique des programmes d'infrastructures	Etat : LFI Transferts	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt		10/04/2010	30/04/2010	07/09/2010
C06_ARMP_2010	Mission d' Evaluation des performances du personnel de l'ARMP	Etat : LFI Transferts	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	25/02/2010	26/05/2010	10/06/2010	25/07/2010
C07_ARMP_2010	Mission d'Evaluation du fonctionnement des cellules de Passation des Marchés (CPM) des autorités contractantes	Union européenne	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	25/02/2010	26/04/2010	16/05/2010	15/07/2010
C08_ARMP_2010	Suivi de la réforme sur la classification et la classification des entreprises du BTP	Union européenne	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	02/03/2010	01/05/2010	21/05/2010	19/08/2010
C09_ARMP_2010	Mise à jour des CPTP pour les travaux routiers	Union européenne	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	02/03/2010	01/05/2010	21/05/2010	19/08/2010
C10_ARMP_2010	Elaboration de son manuel des procédures de la Cellule d'inspection	Etat : LFI Transferts	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt		21/01/2010	09/02/2010	11/03/2010
C11_ARMP_2010	Étude Etude série des prix et Amélioration BCOP	Union européenne	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt				

Réf.	Réalisations Envisagées	Source de Financement	Type de marché ¹	Mode de Consultation	Date de Lancement de la Procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations
C12_ARMP_2010	Enquêtes auprès des acteurs (Société Civile, Secteur Privé et Autorités contractantes) d'évaluation du taux de satisfaction relatif à l'application du nouveau Code des Marchés Publics	Banque Mondiale	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	02/02/2010	22/02/2012	03/03/2012	11/06/2012
C13_ARMP_2010	Etude comparée des procédures de l'Union Européenne avec les dispositions du système national	Etat : LFI Transferts	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	02/03/2010	31/05/2010	15/06/2010	30/07/2010
C14_ARMP_2010	Etude sur le financement des marchés publics	Etat : LFI Transferts	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	02/03/2010	31/05/2010	15/06/2010	30/07/2010
C15_ARMP_2010	Etude sur le cadre stratégique du système des marchés publics	Etat : LFI Transferts	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	02/03/2010	31/05/2010	15/06/2010	30/07/2010
C16_ARMP_2010	Etude sur l'évaluation des économies réalisées sur les marchés publics	Etat : LFI Transferts	Prestations Intellectuelles	Appel public à manifestation d'intérêt	02/03/2010	31/05/2010	15/06/2010	30/07/2010
F01_ARMP_2010	Acquisition de véhicules 4x 4 et Minibus	Programme de gouvernance économique (BM) et Union Européenne	Fournitures	Appel d'Offres Ouvert	15/04/2010	30/05/2010	29/06/2010	29/06/2010
F02_ARMP_2010	Acquisition et installation d'ascenseur	Appui canadien	Fournitures	Appel d'Offres Ouvert	22/02/2010	23/04/2010	23/05/2010	22/06/2010
F03_ARMP_2010	Acquisition et installation d'un groupe électrogène de grande capacité	Etat : LFI Transferts	Fournitures et services	Appel d'Offres Ouvert	22/02/2010	23/04/2010	23/05/2010	02/06/2010
F04_ARMP_2010	Fourniture de tickets de carburant	Etat : LFI Transferts	Fournitures	DRP	15/02/2010	17/03/2010	01/04/2010	01/04/2011
F05_ARMP_2010	Acquisition fournitures de bureau et consommables informatiques	UE et Appui canadien	Fournitures	DRP	15/02/2010			
F06_ARMP_2010	Acquisition de matériels informatiques (portables)	Etat : LFI Transferts	Fournitures	DRP	22/02/2010	23/04/2010	23/05/2010	22/06/2010
F07_ARMP_2010	Acquisition de mobiliers du centre de formation	Etat : LFI Transferts	Fournitures	DRP	22/02/2010	23/04/2010	23/05/2010	22/06/2010

Réf.	Réalisations Envisagées	Source de Financement	Type de marché ¹	Mode de Consultation	Date de Lancement de la Procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations
F08_ARMP_2010	Acquisition et mise en place d'un logiciel de gestion électronique de documents	Etat : LFI Transferts	Fournitures et services	DRP	22/02/2010	24/03/2010	03/04/2010	03/05/2010
S01_ARMP_2010	Accueil et organisation de séminaires de formation sur les marchés publics à Dakar.	UE et Appui canadien	Services	Appel d'Offres Ouvert	22/02/2010	13/04/2010	23/04/2010	31/12/2010
S02_ARMP_2010	Accueil et organisation de séminaires de formation sur les marchés publics à Saly	UE et Appui canadien	Services	Appel d'Offres Ouvert	15/02/2010	06/04/2010	16/04/2010	31/12/2010
S03_ARMP_2010	Couverture médicale Personnel ARMP 2011	Etat : LFI Transferts	Services	DRP	25/08/2010	24/09/2010	02/03/2011	01/03/2012
S04_ARMP_2010	Nettoyement des locaux ARMP (Gestion 2011)	Etat : LFI Transferts	Services	DRP	25/08/2010	24/09/2010	02/01/2011	02/01/2012
S05_ARMP_2010	Entretien équipements informatiques ARMP (Gestion 2010)	Etat : LFI Transferts	Services	DRP	02/03/2010	27/03/2010	16/04/2010	31/12/2010
S06_ARMP_2010	Entretien Climatiseurs ARMP	Etat : LFI Transferts	Services	DRP	02/03/2010	27/03/2010	16/04/2010	31/12/2010
S07_ARMP_2010	Entretien parc automobile ARMP	Etat : LFI Transferts	Services	DRP	02/03/2010	27/03/2010	16/04/2010	31/12/2010
S08_ARMP_2010	Location de bus et véhicules 4 x 4 pour transfert - Séminaires de formation à Saly et dans les régions	UE et Appui canadien	Services	DRP	22/02/2010	19/03/2010	08/04/2010	31/12/2010

¹ Travaux, fournitures, prestations intellectuelles, services

